

## ANNEXE 2 : MODALITÉS DE RÉINTÉGRATION SUR POSTE EN COURS D'ANNÉE SCOLAIRE

NATURE DU POSTE DÉTENU	DURÉE TOTALE DU CONGÉ PARENTAL	DATE DE RÉINTÉGRATION	MODALITÉ DE RÉINTÉGRATION APRÈS CONGÉ PARENTAL	PARTICIPATION OBLIGATOIRE AU PROCHAIN MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL
<b>POSTE À TITRE DÉFINITIF</b>	Inférieure à 12 mois	Jusqu'au 31 octobre 2024	Retour sur le <b>poste détenu à titre définitif</b>	NON
		À partir du 1er novembre 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>Jusqu'à fin d'année scolaire</u></b> : affectation à <b>titre provisoire</b> sur un poste dans la circonscription d'origine ou proche du domicile en tant que titulaire remplaçant</li> <li>• <b><u>Au 1er septembre de l'année scolaire suivante</u></b> : réintégration sur le poste détenu à titre définitif</li> </ul>	NON
	Supérieure à 12 mois	À tout moment de l'année	Affectation à <b>titre provisoire</b> sur un poste dans la circonscription d'origine ou proche du domicile	OUI
<b>POSTE À TITRE PROVISOIRE</b>	Sans incidence	Jusqu'au 31 octobre 2024	Retour sur le poste détenu à titre provisoire	OUI
		À partir du 1er novembre 2024	Affectation à <b>titre provisoire</b> sur un poste dans la circonscription d'origine ou proche du domicile	OUI